Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20261116-2026_63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 16/11/2026

Date de la convocation
09/11/2026

Nombre de membres
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Blanc ou nul : 0 Suffrages exprimés : 23

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : RICOU Élodie à Mme SAVATTE Stéphanie, ROBIN Catherine à Mme MORICE Marie-Christine

Secrétaire de séance : Mme ROGERG Élise

2026-63	**Vie communale : Recrutement et rémunération des agents recenseurs 2027**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'ETRELLES fait partie des communes qui doivent procéder au recensement de leur population en 2027. La période de recensement va débuter le 21 janvier pour s'achever le 20 février 2027.
Cinq agents recenseurs devront être recrutés.

Il y a lieu de délibérer sur le principe de rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer la rémunération suivante aux agents recenseurs :

Bulletin individuel	Bulletin de logement	Tournée de reconnaissance (par district)	Forfait déplacement (par district)	Formation	Prime d'efficacité
1,40 €	1 €	50 €	120 € (Districts 2/3/7/8) 80 € (Districts 5/6/9)	40 € / séance d'une demi-journée	80 € (à partir d'un taux de collecte de 98 %)

- D'autoriser Mme Le Maire à procéder au recrutement des 5 agents recenseurs,
- De charger Mme le Maire de faire connaître cette décision au Trésorier,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs au recensement de la population 2027.

Le Secrétaire de séance,
Mme ROGERG Élise

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.